

2012

Sous la direction scientifique de

MARCELIN JOANIS – LUC GODBOUT
JEAN-YVES DUCLOS

Le Québec économique

Le **point** sur le **revenu** des Québécois



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

<http://qe.cirano.qc.ca/>



Presses de
l'Université Laval

Chapitre 10

SUBVENTION SALARIALE ET SORTIE DE LA PAUVRETÉ

L'effet du programme Action emploi

Guy Lacroix

Professeur titulaire à l'Université Laval et fellow au CIRANO

Thomas Vigneault

Analyste au ministère de la Santé et des Services sociaux

Introduction

Dans le but d'aider les individus défavorisés à intégrer le marché du travail, les gouvernements ont historiquement fait appel à des dispositifs cherchant à développer leurs compétences. Le recours à de tels dispositifs a été motivé par l'espoir que des compétences accrues se traduiraient éventuellement par des offres d'emploi plus nombreuses et, à terme, par une diminution de la dépendance à l'égard des programmes de transfert. Toutefois, la littérature des 20 dernières années nous enseigne que les programmes de formation ont eu un succès mitigé (voir Heckman, Lalonde et Smith [1999] pour une étude détaillée). En effet, seuls des programmes destinés à des groupes bien circonscrits semblent avoir eu une influence significative sur l'insertion en emploi et, partant, sur la dépendance aux programmes de soutien du revenu¹.

Force est de constater, toutefois, que la diminution de la dépendance aux programmes de transfert observée pour certains groupes d'individus ne s'est généralement pas traduite par une réduction significative de leur taux de pauvreté. Le développement des compétences découlant de la participation aux mesures a certes accru les offres d'emplois, mais ceux-ci se sont généralement avérés insuffisamment rémunérés pour permettre une sortie réelle et durable de la pauvreté. Face à ce constat, de nombreux gouvernements ont opté pour des politiques agissant directement sur l'attractivité du travail, c'est-à-dire des mesures qui bonifient le salaire des individus faiblement qualifiés. Cette bonification peut prendre la forme d'une subvention salariale ou encore intervenir au moyen de crédits d'impôt divers. La bonification salariale cherche à atteindre deux objectifs distincts mais complémentaires. Tout d'abord, en augmentant le revenu de travail, il est probable que ces stratégies soient plus efficaces pour combattre la pauvreté. Deuxièmement, avoir un emploi régulier peut être propice à l'acquisition de compétences et d'attitudes qui sont utiles pour l'autonomie financière à long terme.

Aux États-Unis et au Royaume-Uni, les crédits d'impôt destinés à « rendre le travail payant » pour les travailleurs à faible revenu sont en place depuis de nombreuses années². Un des objectifs de ces crédits d'impôt est d'encourager les prestataires d'assistance sociale à s'engager dans un emploi rémunéré grâce à la fourniture d'un supplément de revenu qui compense la perte des prestations ou l'augmentation des impôts et autres coûts liés à l'emploi.

Au Canada, la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) a été introduite en mars 2007. La PFRT vise à améliorer les incitations à travailler pour les Canadiens à faible revenu et à abaisser le soi-disant « mur » de l'assistance sociale. Le programme consiste en un crédit d'impôt remboursable qui offre un allègement fiscal pour les travailleurs et les familles à faible revenu. On remarque de nombreuses similitudes entre ce programme et ceux en vigueur aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Avant l'instauration de la PFRT, une politique visant à aider les familles monoparentales prestataires de l'assistance sociale à devenir autonomes avait été mise en œuvre sur une base expérimentale dans les années 1990. Le Projet d'autosuffisance (PAS) était un projet de recherche en vertu duquel un supplément de revenu généreux et limité dans le temps était

offert aux bénéficiaires de l'assistance sociale en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick qui parvenaient à trouver un emploi à temps plein à l'intérieur d'un certain délai. La plupart des évaluations du PAS ont conclu que le programme avait eu des effets considérables sur l'abandon du recours à l'assistance sociale et sur les taux de pauvreté de la clientèle visée (Card et Hyslop, 2009, Michalopoulos *et al.*, 2002).

Les évaluations positives du PAS ont incité le gouvernement du Québec à mettre en œuvre le programme Action emploi. Tout comme le PAS, Action emploi visait à rendre le travail attrayant à long terme pour les bénéficiaires de l'assistance sociale du Québec. Le programme, à l'instar du PAS, offrait une généreuse subvention salariale sous condition d'avoir quitté l'assistance sociale pour un emploi à plein temps à l'intérieur des 12 mois suivant sa mise en application. Les bénéficiaires d'Action emploi avaient droit à la subvention salariale durant trois ans, soit pour la même durée que leurs homologues du PAS. Mais à la différence de la subvention du PAS, celle offerte au Québec n'était pas proportionnelle au revenu gagné³. Le programme Action emploi a été mis en œuvre sur une base expérimentale pour une durée d'une seule année⁴. Le but de ce chapitre est d'analyser l'influence du programme Action emploi sur la dépendance à long terme à l'assistance sociale.

Le Projet d'autosuffisance (PAS)

Tel qu'indiqué, le programme Action emploi est inspiré du PAS. Afin de bien comprendre les principaux paramètres du programme, il est utile d'expliquer le contexte dans lequel le PAS a été introduit et les motivations qui ont guidé le choix de ses principaux paramètres.

Le PAS est un projet de recherche appliquée unique en son genre qui a tenté de déterminer si le fait de rendre le travail plus payant que l'assistance sociale pouvait inciter davantage de chefs de famille monoparentale à choisir le travail rémunéré de préférence à l'assistance sociale. Le PAS a été mis à l'essai dans les provinces de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick entre les mois de novembre 1992 et de décembre 1999.

Le PAS offrait des paiements mensuels en espèces à des chefs de famille monoparentale qui touchaient des prestations d'assistance sociale depuis au moins un an et qui trouvaient un emploi à temps plein (au moins 30 heures par semaine). Les paiements mensuels en espèces, appelés « suppléments de revenu », étaient versés en sus des gains tirés du travail rémunéré, et les familles qui y étaient admissibles pouvaient continuer de les recevoir pour une durée maximale de trois ans, à condition de continuer à travailler à plein temps et de ne pas recevoir de prestations d'assistance sociale.

Les personnes qui quittent l'assistance sociale pour travailler touchent généralement un salaire trop faible pour leur permettre de faire vivre leur famille. Il y a donc peu d'incitation pour elles à se chercher un emploi ou à garder leur emploi quand elles en trouvent un, de sorte qu'elles ont bien souvent tendance à retomber dans l'engrenage de l'assistance sociale. En leur offrant un complément de revenu, le PAS visait à encourager les personnes qui auraient continué à dépendre de l'assistance sociale à participer au marché du travail et à atteindre un jour l'autosuffisance économique.

Les échantillons de recherche retenus pour le projet comprenaient plus de 9 000 chefs de famille monoparentale recevant ou ayant demandé des prestations d'assistance sociale dans les deux provinces. Ces chefs de famille ont été choisis au hasard entre novembre 1992 et mars 1995 pour faire partie soit d'un « groupe traitement », à savoir les bénéficiaires qui avaient la possibilité de participer au programme de supplément de revenu du PAS, soit d'un « groupe témoin », à savoir les bénéficiaires qui n'avaient pas la possibilité de participer au PAS et qui ont servi de point de comparaison pour mesurer les effets du PAS sur les membres du premier groupe.

Conditions d'admissibilité

Une fois identifié comme admissible au programme de supplément de revenu du PAS, un prestataire d'assistance sociale était informé qu'il avait un an à partir de la date à laquelle il y était devenu admissible pour commencer à travailler au moins 30 heures par semaine et cesser

Subvention salariale et sortie de la pauvreté

de recevoir de l'assistance sociale, après quoi il pouvait demander le supplément de revenu mensuel. Les principales caractéristiques du programme de supplément de revenu étaient les suivantes :

- *Critère de participation au marché du travail.* Le supplément de revenu mensuel n'était versé qu'aux chefs de famille monoparentale admissibles qui travaillaient à temps plein (au moins 30 heures par semaine) et qui cessaient de recevoir de l'assistance sociale.
- *Incitatif financier généreux.* Le supplément de revenu du PAS correspondait à la moitié de la différence entre le revenu d'emploi brut du participant et le « seuil de revenu » ou montant maximal établi par le PAS pour chaque province. Le seuil de revenu était calculé selon une formule assez généreuse pour que le travail rémunéré soit financièrement plus avantageux que l'assistance sociale pour la plupart des prestataires⁵.
- *Réduction graduelle des prestations au fur et à mesure qu'augmente le revenu d'emploi.* La réduction du montant du supplément de revenu était plus graduelle qu'elle ne l'était dans le cas des prestations de l'assistance sociale. Le supplément était réduit de 50 cents pour chaque dollar de revenu d'emploi supplémentaire selon la formule de calcul du supplément décrite plus haut.
- *Admissibilité restreinte.* Seuls les chefs de famille monoparentale étaient admissibles au supplément.
- *Prestations à durée limitée.* Les bénéficiaires pouvaient toucher le supplément pendant au plus trois ans à partir du moment où ils commençaient à le recevoir, à condition qu'ils continuent de travailler à plein temps. La dépendance à long terme à l'égard du programme était donc écartée d'emblée. Le programme se fondait sur l'espoir que les bénéficiaires du supplément de revenu accroîtraient suffisamment leurs gains pendant ces trois ans et développeraient un attachement significatif au marché du travail.

Le programme Action emploi

Annoncé dans le *Discours sur le budget 2001-2002*, Action emploi devait permettre à des prestataires de longue durée de l'assistance sociale de réintégrer le marché du travail de façon durable en leur offrant

des suppléments temporaires de revenus de travail. Le programme Action emploi est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2001 et les premiers versements ont été effectués en janvier 2002.

Les personnes admissibles pouvaient bénéficier d'un supplément à leurs revenus de travail pendant une période maximale de trois ans. Ce supplément était versé mensuellement à compter du premier mois d'admissibilité, et ce, aussi longtemps que les personnes remplissaient les conditions exigées. Afin de tenir compte de l'augmentation du revenu de travail, d'inciter les personnes à accroître leurs efforts de travail et d'éviter une forte baisse de revenu à la fin de la période d'admissibilité, l'aide accordée était modulée de manière à décroître avec le temps. Ainsi, au cours des 12 premiers mois, le supplément versé était de 390 \$ par mois, au cours des 12 mois suivants, il était de 260 \$ par mois, et au cours des 12 derniers mois, il était de 130 \$ par mois.

Action emploi était destiné aux prestataires de longue durée de l'assistance sociale, c'est-à-dire ceux qui avaient cumulé un minimum de 36 mois de présence à l'assistance sociale au cours des 45 mois précédant leur inscription au programme.

Plus spécifiquement, ce programme s'adressait à des personnes éloignées du marché du travail et en général assez peu qualifiées. Ces personnes étaient susceptibles de vivre des épisodes de chômage ou encore d'occuper des emplois précaires où l'horaire de travail est variable.

Conditions d'admissibilité

Pour établir leur admissibilité à Action emploi, les personnes devaient déposer une demande de supplément entre le 1^{er} décembre 2001 et le 30 novembre 2002. Les personnes admissibles, sans égard à la présence de contraintes temporaires ou sévères à l'emploi, devaient, au moment du dépôt de leur demande :

- résider au Québec;
- avoir cumulé une présence de 36 mois à l'assistance sociale au cours des 45 mois précédant leur demande d'inscription à la mesure ;

Subvention salariale et sortie de la pauvreté

- occuper un emploi à temps plein au moment de faire la demande ;
 - la personne salariée assujettie aux règles relatives au salaire minimum devait travailler un minimum de 130 heures par mois et gagner des revenus bruts au moins équivalents au salaire minimum ;
 - la personne salariée non assujettie aux règles du salaire minimum devait gagner des revenus mensuels bruts équivalents à au moins 130 heures au salaire minimum.

Pour les emplois assujettis au salaire minimum, l'admissibilité à la mesure était maintenue, avec ou sans supplément, pendant une période d'au plus trois mois consécutifs pour la personne qui ne travaillait pas plus de 130 heures par mois.

Le profil des prestataires participants et non participants

Les données à notre disposition pour évaluer l'effet du programme Action emploi proviennent des fichiers administratifs du ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale. On y dénombre plus de 404 218 dossiers actifs en date du mois de décembre 2002, en plus des 13 308 participants au programme. Les caractéristiques des prestataires sont observées à partir de l'ensemble de ces données et présentées au tableau 10-1. La colonne du milieu rapporte les caractéristiques des participants au programme Action emploi alors que la colonne de droite rapporte celles des personnes qui ne participaient pas au programme. De façon générale, ce sont les familles monoparentales qui ont manifesté le plus d'intérêt pour le supplément de revenu. En effet, bien qu'elles ne représentent que 13,9 % des ménages prestataires de l'assistance sociale, elles représentent plus de 29,8 % des participants au programme Action emploi. Les couples avec enfants sont également surreprésentés au sein des participants, alors que les personnes seules et les couples sans enfants ont démontré relativement peu d'intérêt pour le programme. Enfin, le tableau montre qu'une proportion nettement plus importante de personnes souffrant d'une contrainte sévère à l'emploi se trouvent parmi le groupe des non-participants, comme on doit s'y attendre. Il est par ailleurs intéressant de constater que proportionnellement, plus de personnes souffrant d'une contrainte temporaire à l'emploi se trouvent parmi les participants au programme Action emploi.

L'analyse du tableau révèle également que les participants ont une scolarité supérieure à celle des non-participants. Davantage d'individus ayant participé au programme ont en effet complété des études secondaires ou supérieures. On constate également que les participants ont une dépendance plus importante à l'assistance sociale. Cela est conséquent avec le fait que le programme s'adresse à une clientèle plus lourde que la moyenne des prestataires. En effet, plus de 32,5 % d'entre eux avaient cumulé plus de 120 mois de présence à l'assistance sociale en date de décembre 2001, alors que seulement 18,1 % de non-participants avaient un tel cumul de présence. Par ailleurs, on remarque que les femmes sont surreprésentées dans le groupe des participants; on peut donc conclure qu'elles ont manifesté davantage d'intérêt pour le supplément au revenu de travail. Enfin, comme il est moins probable de trouver au sein de la clientèle cible des jeunes ayant cumulé plus de 36 mois de présence à l'assistance sociale, les adultes plus âgés sont davantage susceptibles de participer à Action emploi. Toutefois, il peut être plus difficile pour les personnes plus âgées de se trouver un emploi après une longue absence du marché du travail que pour des personnes ayant travaillé dans un passé récent. Dans les faits, nous observons que moins du quart des participants (24 %) sont âgés de moins de 30 ans alors que plus de la moitié (53 %) se situent entre 30 et 44 ans.

La ventilation par région de résidence montre également des écarts importants entre les participants et les non-participants dans les deux grandes régions du Québec. En effet, les prestataires de la région de Québec sont proportionnellement plus nombreux à bénéficier du supplément de revenu alors que les résidents de Montréal (banlieue et île de Montréal) sont fortement sous-représentés dans le groupe de participants.

Subvention salariale et sortie de la pauvreté

	Caractéristiques des prestataires de l'assistance sociale, selon le statut de participation à Action emploi	
	Participants à Action emploi (%)	Non participants (%)
Type de ménages		
Personnes seules	44,67	63,05
Familles monoparentales	29,82	13,88
Couples sans enfants	5,61	10,44
Couples avec enfants	19,71	12,45
Scolarité		
Primaire	5,60	15,70
Secondaire non complété	51,40	48,52
Secondaire complété	26,63	22,21
Postsecondaire	10,05	7,44
Université	6,21	6,13
Mois cumulatifs à l'assistance sociale		
De 36 à 47	5,28	1,76
De 48 à 119	31,71	9,96
120 et plus	59,41	80,99
Sexe		
Féminin	44,97	49,04
Masculin	55,03	50,96
Âge		
Moins de 25 ans	12,88	12,49
De 25 à 29 ans	10,98	7,13
De 30 à 34 ans	16,16	9,93
De 35 à 39 ans	18,49	12,34
De 40 à 44 ans	18,36	12,92
De 45 à 49 ans	13,04	12,30
De 50 à 54 ans	6,82	11,74
55 ans et plus	3,27	21,15

suite du tableau à la page suivante

	Caractéristiques des prestataires de l'assistance sociale, selon le statut de participation à Action emploi (suite)	
	Participants à Action emploi (%)	Non participants (%)
Région de résidence		
Bas-Saint-Laurent	4,00	3,06
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3,63	4,13
Capitale-Nationale	11,58	8,22
Mauricie	6,79	4,93
Estrie	5,06	3,78
Outaouais	3,22	4,02
Abitibi-Témiscamingue	1,91	2,14
Côte-Nord	1,78	1,13
Nord-du-Québec	0,27	0,22
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3,21	2,02
Chaudière-Appalaches	3,43	3,44
Laval	2,67	2,67
Lanaudière	5,35	4,40
Laurentides	6,60	5,07
Montréal	12,90	12,71
Centre-du-Québec	3,65	2,70
Montréal Banlieue	6,78	9,03
Montréal	17,13	25,12
Contraintes à l'emploi		
Sévères	4,26	32,94
Temporaires	22,58	28,19
Nombre d'observations	13 309	404 218

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c10-1>

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et calculs des auteurs.

Note : La région « Montréal Banlieue » correspond à la partie de la région métropolitaine de recensement de Montréal qui est située à l'extérieur de l'île de Montréal. La région « Montréal » correspond à l'île de Montréal.

Les effets de la supplémentation du revenu : analyse descriptive

Avant de procéder à une analyse formelle du programme Action emploi, il convient de vérifier si les données suggèrent une modification des comportements des individus en présence de subventions liées à l'emploi. Nous avons souligné ci-dessus que le programme Action emploi

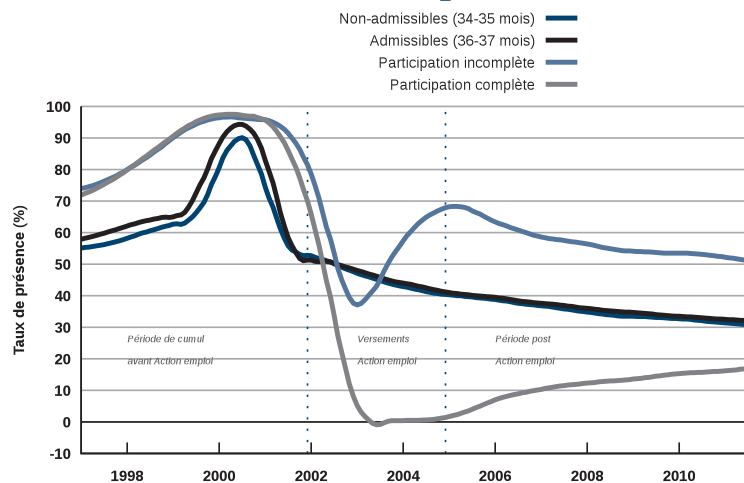
était largement inspiré du PAS. La présentation des principaux paramètres des deux programmes avait précisément pour but de faire ressortir leurs similitudes mais également leurs traits distinctifs. Dans ce qui suit, nous allons illustrer graphiquement la façon dont varie la présence à l'assistance sociale dans le cadre des deux programmes. En principe, la similitude des paramètres des deux programmes devrait engendrer des profils de participation semblables. Le cas échéant, cela fournira une première indication sur le fait que les individus sont sensibles aux incitations financières dans leur décision de quitter l'assistance sociale.

Action emploi

Le graphique 10-1 illustre les taux de présence à l'assistance sociale des prestataires québécois et des participants au PAS. Dans le cas des prestataires québécois, nous nous limitons à ceux qui avaient cumulé entre 33 et 38 mois de recours à l'assistance sociale à n'importe quel moment entre décembre 2001 et novembre 2002. Le choix de ce sous-échantillon sera motivé dans la prochaine section. Les deux programmes ne sont pas identiques et les clientèles visées sont très différentes, mais les graphiques montrent des similitudes surprenantes. Le graphique 10-1a se concentre sur le programme Action emploi. Les taux de présence de quatre sous-groupes sont illustrés. Les prestataires non admissibles avaient cumulé soit 33, 34 ou 35 mois de présence au mois de novembre 2002, soit insuffisamment pour recevoir le supplément de revenu. Les prestataires admissibles, au contraire, avaient tout juste cumulé suffisamment de mois pour recevoir le supplément. Très peu d'entre eux se sont prévalus du supplément (environ 7 %). Les participants ne sont pas exclus de l'échantillon des « admissibles » dans le graphique. Enfin, les groupes « participations complètes » et « participations incomplètes » regroupent les participants à Action emploi qui ont reçu des suppléments de revenu durant le maximum de 36 mois dans le premier cas (« complètes ») ou strictement moins que 36 mois dans le second (« incomplètes »). Autrement dit, les personnes ayant eu une « participation incomplète » ont vu leur perception de supplément de revenu se terminer en raison du non-respect de certains critères du programme, notamment pour motif d'absences prolongées.

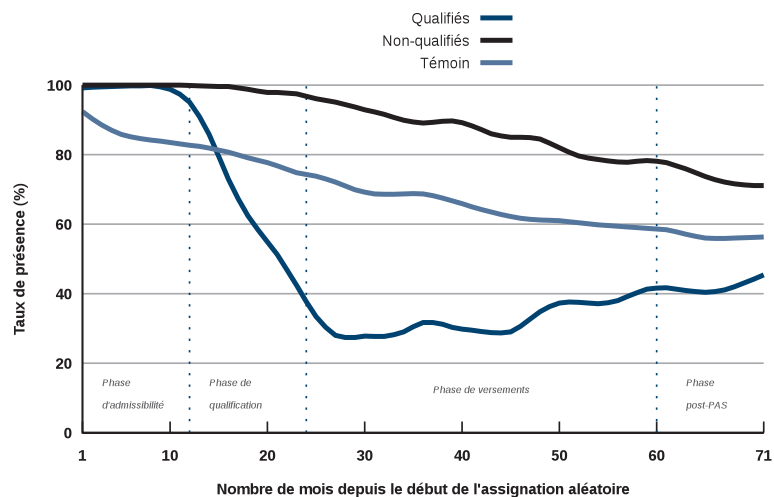
Comparaison entre les taux de présence à l'assistance sociale

Action emploi



<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c10-1a>

PAS



<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c10-1b>

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et calculs des auteurs.

Le graphique illustre de nombreux faits stylisés intéressants. Tout d'abord, les taux de présence à l'assistance sociale des quatre groupes illustrés s'accroissent systématiquement entre le début de 1997 et le mois de décembre 2002. Cela est un artéfact occasionné par la sélection de l'échantillon. Ainsi, les individus composant notre échantillon doivent tous avoir cumulé au moins 33 mois de présence au cours des 45 mois précédant la mise en place du programme (ou au cours de la période allant de décembre 2001 à novembre 2002, au plus tard). Conséquemment, l'échantillon retenu manifesterait une « persistance » artificielle à l'assistance sociale. Mais une telle persistance est représentative de la clientèle visée par le programme Action emploi⁶. Au cours des 45 mois qui ont précédé la mise en application de ce programme, les futurs participants ont eu des taux de présence nettement plus élevés que les autres prestataires de l'assistance sociale. Cela est conforme aux données rapportées au tableau 10-1. Bien que cela soit essentiellement dû aux paramètres du programme, le graphique montre bien que dans les années qui ont précédé sa mise en application, leurs taux de présence étaient très élevés et dépassaient ceux des autres prestataires de plus de 10 à 15 points de pourcentage. L'écart se resserre nécessairement à mesure que l'on approche du moment de mise en œuvre du programme pour les raisons ci-dessus évoquées⁷. Enfin, les individus éventuellement admissibles au programme, même plusieurs années avant son instauration, ont des taux de présence plus élevés de 3 ou 4 points de pourcentage que ceux qui ne seront pas admissibles.

Les individus admissibles devaient se trouver un emploi entre le mois de décembre 2001 et le mois de novembre 2002 pour avoir droit au supplément de revenu. Le graphique montre que les taux de présence des participants chutent de façon dramatique précisément au cours de cette période, comme il se doit. Une des conséquences de cette baisse est de faire en sorte que les taux de présence des individus admissibles et non admissibles sont pratiquement identiques dans la période au cours de laquelle les participants ont droit au supplément de revenu. L'égalité perdure bien au-delà du programme et est observable jusqu'au mois de juin 2011. Autrement dit, dans les années qui ont précédé l'implantation du programme, les prestataires éventuellement admissibles avaient des taux de présence plus élevés que ceux qui ne le seraient pas. Bien que peu des prestataires éventuellement admissibles aient effectivement pris

part au programme, l'effet a été suffisamment important pour diminuer les taux de présence de l'ensemble des personnes admissibles (qu'elles aient ou non participé au programme) au niveau de celui des personnes non admissibles.

La distinction entre les participations « complètes » et « incomplètes » est également riche d'enseignement. Tout d'abord, les participants à Action emploi qui ont maintenu un lien durable en emploi (plus de trois ans) ont des taux de présence nettement plus faibles que ceux de la moyenne des prestataires de longue durée. Cela est observable plus de six ans après la fin du programme. *A contrario*, les participants qui ont perdu leur droit aux prestations ont eu recours massivement à l'assistance sociale dans les mois et les années qui ont suivi la fin de leur participation. La courbe bleu pâle montre que ce groupe est composé des cas les plus lourds, leurs taux de présence se maintenant au-dessus de ceux des autres prestataires par plus de 20 points de pourcentage.

Projet d'autosuffisance

Le graphique 10-1b illustre les taux de présence à l'assistance sociale des participants au PAS. À la différence du programme Action emploi, le PAS exigeait des prestataires de l'assistance sociale d'avoir cumulé 12 mois de présence au cours des 13 premiers mois suivant leur sélection dans l'expérience pour y participer et avoir ainsi droit au supplément de revenu. Dans le graphique, on appelle cette période la « phase d'admissibilité ». Les prestataires auxquels on accole les termes « qualifiés » et « non qualifiés » ont tous cumulé suffisamment de mois de présence pour avoir droit au supplément. La distinction entre les deux tient au fait que les premiers ont trouvé un emploi au cours des 12 mois suivants (« phase de qualification ») alors que les seconds n'ont pas réussi à trouver un emploi leur permettant de quitter définitivement l'assistance sociale. Les individus dits « qualifiés » sont en quelque sorte comparables aux participants du programme Action emploi. Ceux qui sont non qualifiés peuvent être comparés aux participations incomplètes du programme Action emploi,

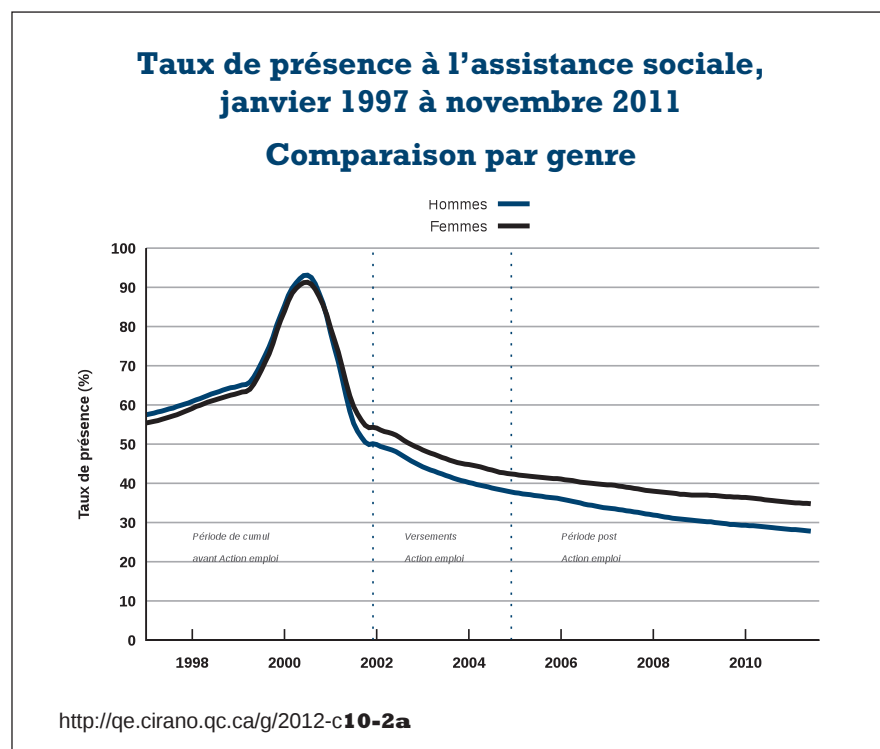
bien que cela ne soit pas strictement correct. Enfin, le groupe témoin du PAS peut être comparé aux individus inadmissibles du projet Action emploi. Les premiers n'avaient tout simplement pas droit au supplément, alors que les seconds n'y ont pas droit en raison d'un cumul de mois de prestations d'assistance sociale marginalement trop faible.

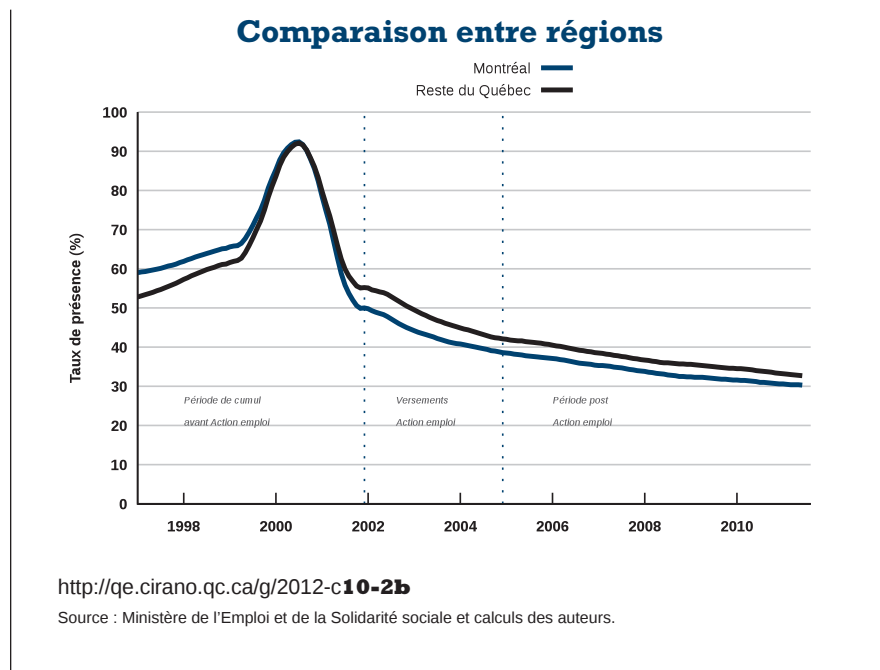
Dans l'ensemble, le comportement des participants au PAS est très semblable à celui des prestataires de l'assistance sociale au Québec. Durant la phase d'admissibilité, les taux de participation sont à toute fin pratique égaux à 100 %, comme l'exige le PAS⁸. Au cours de la « phase de qualification », les membres du groupe traitement disposaient de 12 mois pour trouver un emploi. Les taux des individus « qualifiés » chutent dramatiquement, tout comme ceux des participations complètes au programme Action emploi. De plus, les individus « non qualifiés » ont des taux de présence nettement plus élevés que les personnes du groupe témoin ou du groupe « qualifiés », à l'image du groupe « participations incomplètes » du programme Action emploi. Enfin, les individus du groupe témoin ont un comportement relativement semblable à celui des individus non admissibles au programme Action emploi.

Bien sûr, il subsiste des différences importantes dans la dynamique des deux programmes. En particulier, le niveau des taux de présence est très différent d'un programme à l'autre. Il importe toutefois de souligner que le PAS s'adressait exclusivement aux familles monoparentales, alors que le programme Action emploi s'adressait à toute la clientèle de l'assistance sociale. L'analyse des deux graphiques montre que les prestataires de l'assistance sociale réagissent aux incitations financières, et dans certains cas de façon durable.

Effet sur différentes strates de prestataires

Le graphique 10-2 montre la façon dont varie la présence à l'assistance sociale au Québec en distinguant le lieu de résidence et le genre. Eu égard au lieu de résidence, le graphique montre que les résidents de Montréal avaient des taux de présence à l'assistance sociale supérieurs à ceux des résidents localisés ailleurs au Québec au cours de la période précédant la mise en œuvre du programme Action emploi. Dans les mois qui ont suivi son implantation, la situation s'est inversée : les résidents de Montréal ont désormais des taux de présence à l'assistance sociale inférieurs à ceux des autres résidents du Québec, malgré une plus faible participation au programme Action emploi (qui n'a donc pas contribué à ce phénomène). De la même façon, le graphique montre que les hommes étaient davantage présents à l'assistance sociale durant les cinq années qui ont précédé la mise en place d'Action emploi. Par la suite, ils ont systématiquement réduit leur présence sous les seuils observés pour les femmes, et cela de façon permanente.





Bien entendu, de nombreux facteurs sont susceptibles d'affecter la présence à l'assistance sociale. Il n'en demeure pas moins que les graphiques suggèrent que les incitations financières sont potentiellement responsables d'une part importante des variations observées. Dans ce qui suit, nous allons présenter une technique simple qui permet de mesurer la contribution nette du programme Action emploi à la dynamique de la participation à l'assistance sociale.

La mesure des effets nets du programme Action emploi

La présence à l'assistance sociale est un phénomène complexe qui résulte de l'interaction de nombreuses variables. Une série d'études utilisant des méthodes statistiques sophistiquées ont évalué l'effet du programme Action emploi sur la durée de séjour à l'assistance sociale et hors de l'assistance sociale (voir Brouillette, 2008 ; Brouillette et Lacroix, 2011 ; Côté, 2006 ; Ruel, 2008)⁹. Dans l'ensemble, ces études concluent

que le programme a effectivement eu des effets bénéfiques qui se sont traduits par des baisses substantielles dans les taux de présence à l'assistance sociale.

Nous utilisons une solution de rechange aux méthodes statistiques sophistiquées qui a récemment été proposée dans la littérature portant sur l'évaluation des politiques publiques (voir Lee et Lemieux, 2010). Cette méthode, dite de régression par discontinuité, repose sur la comparaison des comportements d'individus pratiquement identiques, mais qui se distinguent uniquement par le fait qu'un groupe est admissible au supplément de revenu alors que l'autre n'est pas admissible en raison d'un manquement à un critère qui est indépendant de la volonté des membres du groupe. Dans le cas présent, les individus qui avaient cumulé 33, 34 ou 35 mois de présence à l'assistance sociale n'avaient pas droit au supplément de revenu, contrairement à ceux qui avaient cumulé 36, 37 ou 38 mois¹⁰.

La sélection de notre échantillon a été effectuée précisément dans le but d'évaluer le programme Action emploi à l'aide de cette méthode statistique. Le tableau 10-1 présenté à la section précédente montrait des différences importantes entre les participants et les non-participants au programme. Le tableau 10-2 est identique au tableau 10-1 mais est basé sur l'ensemble des prestataires ayant cumulé entre 33 et 38 mois au cours des 45 mois qui ont précédé la mise en œuvre du programme (ou au cours de la période allant de décembre 2001 à novembre 2002). Les colonnes 2 et 3 du tableau présentent respectivement les moyennes des individus non admissibles et admissibles. La lecture du tableau montre que ces deux groupes sont très semblables. Ainsi, la ventilation des individus entre les différents types de ménages, entre les niveaux de scolarité, les groupes d'âges et les régions de résidence est très semblable. Il en va de même pour la proportion d'individus souffrant de contraintes temporaires ou sévères à l'emploi. Seules les durées cumulatives sont légèrement différentes. En conséquence, une comparaison des taux de présence à l'assistance sociale des deux groupes devrait donner une évaluation assez juste de l'effet du programme, puisqu'ils ont sensiblement les mêmes caractéristiques et évoluent dans un contexte économique semblable. La seule différence entre les deux groupes se limite à l'admissibilité au supplément de revenu¹¹.

Subvention salariale et sortie de la pauvreté

	Caractéristiques des prestataires de l'assistance sociale selon le statut d'admissibilité à Action emploi	
	Non admissibles (Cumul de 33 à 35 mois) (%)	Admissibles (Cumul de 36 à 38 mois) (%)
Type de ménages		
Personnes seules	59,43	58,01
Familles monoparentales	17,86	18,10
Couples sans enfants	7,86	8,81
Couples avec enfants	14,64	14,37
Scolarité		
Primaire	8,94	10,74
Secondaire non complété	50,74	50,02
Secondaire complété	23,51	23,60
Postsecondaire	9,69	8,97
Université	7,12	6,68
Mois cumulatifs à l'assistance sociale		
De 36 à 47	12,28	15,05
De 48 à 119	18,78	21,55
120 et plus	14,76	18,81
Sexe		
Féminin	50,71	50,78
Masculin	49,29	49,22
Âge		
Moins de 25 ans	18,38	16,86
De 25 à 29 ans	9,52	9,08
De 30 à 34 ans	12,32	11,48
De 35 à 39 ans	13,50	14,12
De 40 à 44 ans	13,69	13,43
De 45 à 49 ans	10,91	10,84
De 50 à 54 ans	8,98	9,44
55 ans et plus	12,69	14,75

suite du tableau à la page suivante

Caractéristiques des prestataires de l'assistance sociale selon le statut d'admissibilité à Action emploi (suite)

	Non admissibles (Cumul de 33 à 35 mois) (%)	Admissibles (Cumul de 36 à 38 mois) (%)
Région de résidence		
Bas-Saint-Laurent	2,60	2,70
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3,80	4,26
Capitale-Nationale	8,68	8,53
Mauricie	4,58	4,67
Estrie	3,81	3,55
Outaouais	3,84	4,41
Abitibi-Témiscamingue	2,11	2,63
Côte-Nord	1,17	1,12
Nord-du-Québec	0,21	0,27
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,58	1,86
Chaudière-Appalaches	2,92	3,15
Laval	2,92	2,72
Lanaudière	4,82	4,99
Laurentides	5,49	5,35
Montréal	13,49	12,70
Centre-du-Québec	2,66	2,59
Montréal Banlieue	9,51	9,46
Montréal	24,65	23,81
Contraintes à l'emploi		
Sévères	9,86	12,29
Temporaires	20,22	22,18
Nombre d'observations	22 782	23 744

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c10-2>

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et calculs des auteurs.

Note : La région « Montréal Banlieue » correspond à la partie de la région métropolitaine de recensement de Montréal qui est située à l'extérieur de l'île de Montréal. La région « Montréal » correspond à l'île de Montréal.

Les résultats

La stratégie d'estimation de l'effet du programme Action emploi consiste à comparer le nombre de mois de présence à l'assistance sociale des prestataires admissibles et non admissibles à partir de la date d'implantation du programme. Plus précisément, l'historique de présence des individus non admissibles débute au moment où la présence cumulative individuelle atteint un maximum de 34 ou 35 mois au cours de la période allant de

décembre 2001 à novembre 2002. De la même manière, l'historique des personnes admissibles débute au moment précis où le cumul maximum de présence atteint au cours de cette période équivaut à 36 ou 37 mois. Nous calculons alors le nombre de mois de présence pour des durées de 12 mois, jusqu'à un maximum d'un peu plus de 10 années, soit de janvier 2002 jusqu'à juin 2011¹².

Les données à notre disposition sont suffisamment riches pour nous permettre de faire des analyses séparées pour différentes strates de ménages. Le tableau 10-3 regroupe les résultats de toutes les analyses, en nombre de mois supplémentaires passés à l'assistance sociale. Afin de vérifier si les effets du programme s'estompent au fil du temps, les estimations portent sur des périodes de 12 mois. Les premiers versements de supplément de revenu ont eu lieu en janvier 2002 et les derniers en décembre 2005. En conséquence, les écarts dans les taux de présence subséquents au mois de décembre 2005 ne peuvent pas être attribués aux incitations financières du programme Action emploi. On doit plutôt chercher ailleurs les raisons de ces écarts, possiblement du côté des changements des attitudes envers le travail, les compétences, la rémunération, etc. Bien entendu, nos données ne nous permettent pas de mettre en lumière les facteurs responsables des écarts observés.

Dans l'ensemble, les effets nets confirment ce que révèlent les graphiques présentés ci-haut : le programme Action emploi a clairement eu pour effet de diminuer les taux de dépendance à l'assistance sociale. Ces effets sont durables et dans certains cas ils se maintiennent pendant plus de six ans après la fin du programme. Par ailleurs, l'amplitude des effets varie en fonction du sous-échantillon considéré.

Effets globaux

La première analyse utilise l'échantillon complet. Les résultats montrent que les taux de présence à l'assistance sociale ont diminué de 0,15 mois par année en moyenne pour l'ensemble des prestataires admissibles au cours des six premières années. Considérant que seulement 6,4 % des prestataires de notre échantillon ont effectivement participé au programme, on conclut que l'effet sur les participants a été une réduction d'environ 2,34 mois par année. Ce résultat est statistiquement significatif pour les huit premières années suivant l'implantation du programme¹³.

Effet net du programme Action emploi, en nombre supplémentaire de mois par année passés à l'assistance sociale											
	Années depuis l'implantation du programme										Taux de participation (%)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Groupe											
Échantillon complet	-0,22 *	-0,18 *	-0,12 *	-0,20 *	-0,23 *	-0,12 *	-0,08	-0,16 *	-0,05	-0,05	6,41
Sans contrainte à l'emploi	-0,36 *	-0,29 *	-0,18 *	-0,28 *	-0,35 *	-0,23 *	-0,16 *	-0,26 *	-0,17 *	-0,07	8,76
Nés au Canada	-0,41 *	-0,38 *	-0,32 *	-0,34 *	-0,40 *	-0,27 *	-0,20 *	-0,33 *	-0,23 *	-0,14 *	6,04
Nés hors Canada	-0,14	0,14	0,40 *	0,01	-0,13	-0,09	0,03	0,06	0,09	0,26 *	6,77
Région de résidence											
Montréal	-0,37 *	-0,16	-0,04	-0,24 *	-0,22 *	-0,27 *	-0,28 *	-0,48 *	-0,38 *	-0,22 *	5,84
Hors Montréal	-0,37 *	-0,41 *	-0,30 *	-0,32 *	-0,45 *	-0,21 *	-0,07	-0,10	-0,01	0,03	6,41
Type de ménage											
Personne seule	-0,42 *	-0,32 *	-0,17 *	-0,26 *	-0,36 *	-0,31 *	-0,25 *	-0,32 *	-0,20 *	-0,10	8,76
Monoparental	-0,52	-0,73 *	-1,26 *	-1,30 *	-1,22 *	-0,28	-0,25	-0,96 *	-0,60 *	0,05	11,08
Couple sans enfants	-1,27 *	-1,23 *	-0,38	-0,48	-0,58	-0,42	-0,11	-0,06	-0,60	0,34	6,42
Genre											
Femme	-0,30 *	-0,17 *	-0,07	-0,11	-0,16 *	-0,09	-0,06	-0,10	-0,01	-0,15 *	9,90
Homme	-0,44 *	-0,46 *	-0,34 *	-0,54 *	-0,62 *	-0,44 *	-0,30 *	-0,49 *	-0,40 *	0,05	8,01
Groupe d'âge											
Moins de 30 ans	-0,19	-0,14	-0,05	-0,76	-1,32 *	-0,96	-0,41	0,01	0,76	-1,16	7,64
De 30 à 44 ans	-0,43 *	-0,40 *	-0,26 *	-0,37 *	-0,49 *	-0,32 *	-0,23 *	-0,35 *	-0,35 *	-0,11	9,39
De 45 à 54 ans	-0,55 *	-0,61 *	-0,37	-0,39	-0,37	-0,29	-0,31	-0,47 *	-0,03	-0,01	4,20
Contraintes à l'emploi											
Contraintes temporaires	-0,08	-0,08	-0,14	-0,21 *	-0,20 *	-0,10	-0,12	-0,18 *	0,00	-0,07	4,66
Contraintes sévères	0,06	0,08	0,12	0,10	0,09	0,26	0,29	0,24	0,22	-0,06	1,59

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c10-3>

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et calculs des auteurs.

Note : Les effets marqués d'un astérisque (*) ont 95 % de chances d'être significativement différents de zéro.

Nous décomposons l'effet global en plusieurs sous-échantillons. Tout d'abord, les prestataires d'assistance sociale ayant des contraintes à l'emploi sont exclus de l'échantillon. La conséquence en est que les effets du programme augmentent légèrement et sont significatifs pour l'ensemble des fenêtres temporelles considérées. Lorsque nous excluons les personnes nées à l'extérieur du Canada, encore une fois les effets du programme sont accrus et valables pour l'ensemble des périodes. Enfin, en concentrant nos estimations sur les prestataires nés à l'extérieur du Canada, on trouve que le programme n'a pas eu d'effet notable sur leur présence à l'assistance sociale, en dépit d'un taux de participation semblable à celui des prestataires nés au Canada.

Régions de résidence

Le graphique 10-2 montre que les résidents de la région de Montréal ont des taux de présence inférieurs à ceux des résidents du reste du Québec au cours de la période qui suit l'implantation du programme. Les effets estimés sont cohérents avec ce que montre le graphique. Ainsi, au cours des premières années, l'effet du programme semble être légèrement inférieur dans la grande région de Montréal. À partir de la sixième année et au cours des suivantes, l'effet y est plus fort alors qu'ailleurs et devient nul à partir de la septième année, en dépit du fait que les habitants de Montréal ont été proportionnellement moins nombreux à se prévaloir du programme.

Types de ménages

L'analyse distingue trois types de ménages : les personnes seules, les familles monoparentales et les couples sans enfants (les couples admissibles avec enfants n'étant pas assez nombreux parmi les participants pour faire l'objet d'une analyse séparée). Les résultats montrent que les personnes seules et les familles monoparentales sont très sensibles à l'existence de la subvention salariale. Des deux groupes, toutefois, ce sont les familles monoparentales qui réagissent le plus fortement. Pour certaines années (3, 4 et 5), la baisse moyenne de la durée de la présence à l'assistance sociale de ce groupe (en incluant les personnes non participantes) est d'environ 1,2 mois. Compte tenu du fait que seulement 11 % des familles monoparentales participent au programme Action emploi dans ce sous-échantillon, on déduit que les participants ont, à toute fin pratique, diminué la durée de leur séjour à l'aide sociale d'environ 11 mois sur une

base annuelle. Les couples sans enfants sont ceux qui participent le moins au programme, et celui-ci n'a pas d'effet statistiquement significatif sur leur présence à l'assistance sociale.

Effets selon le genre

Tel qu'attendu, les résultats présentés au tableau 10-3 sont cohérents avec les profils de participation présentés au graphique 10-2. Ainsi, les durées de présence des femmes à l'assistance sociale ont légèrement diminué dans les premières années suivant la mise en œuvre du programme, mais dès la troisième année, l'effet s'estompe complètement. Du côté des hommes, toutefois, le programme diminue la durée de la présence à l'assistance sociale de façon plus importante, et ce, pour l'ensemble des périodes de temps considérées. L'effet plus marqué pour les hommes est peut-être attribuable au fait qu'ils ont été plus nombreux à se prévaloir du programme.

Effets selon le groupe d'âge

La ventilation par groupe d'âge permet de constater que le programme n'a véritablement eu des effets significatifs que pour les prestataires âgés entre 30 et 44 ans. Les données montrent que le programme n'a eu aucun effet sur la durée du séjour à l'assistance sociale des personnes de moins de 30 ans. Pour les plus âgés, des effets importants sont perceptibles au cours des premières années du programme, mais ces derniers s'estompent rapidement dès lors que les suppléments de revenu ne sont plus versés. Ces effets différenciés par l'âge sont peut-être attribuables au fait que la proportion de travailleurs qui reçoivent le supplément de revenu pendant plus de 36 mois est la plus élevée parmi les individus âgés de 30 à 44 ans (67 % versus 57 % pour les moins de 30 ans et 61 % pour les personnes âgées de 45 à 54 ans).

Contraintes à l'emploi

Enfin, la dernière strate considérée dans l'analyse concerne les individus présentant des contraintes temporaires ou sévères à l'emploi. Tel qu'attendu, les taux de participation au programme Action emploi de ces deux groupes sont plus faibles que ceux des autres prestataires. Il n'est alors pas surprenant de constater que les prestataires ayant des contraintes temporaires à l'emploi ne semblent pas avoir bénéficié du programme. Celui-ci contribue à diminuer les durées de séjour au cours des quatrième et cinquième années suivant sa mise en œuvre, mais l'ampleur de l'effet est relativement faible, tout comme sa précision statistique. Les individus aux prises avec des contraintes sévères ont été très peu nombreux à se prévaloir du programme. Il reste que les effets mesurés du programme sont intéressants. En effet, au cours des cinq premières années, les durées de présence à l'assistance sociale des personnes admissibles ne sont pas statistiquement différentes de celles des personnes non admissibles. À partir de la sixième année, soit un an après la fin du versement de la subvention salariale, les durées de séjour des prestataires admissibles sont à nouveau plus élevées que celles des personnes non admissibles. On en conclut que le programme a peut-être malgré tout eu un effet bénéfique pour les prestataires souffrant de contraintes sévères à l'emploi.

Conclusion

En 2002, le gouvernement du Québec a mis en œuvre le programme Action emploi, dont le but était d'aider les prestataires de longue durée de l'assistance sociale à réintégrer le marché du travail de façon durable en leur offrant temporairement des suppléments à leur revenu de travail. Le programme s'inspirait du PAS, dont les évaluations laissaient entrevoir à l'époque des effets importants et positifs sur l'abandon du recours à l'assistance sociale en Colombie-Britannique.

À l'aide d'une base de données administratives de grande taille, nous cherchons à mesurer l'effet du programme Action emploi sur le recours à l'assistance sociale au Québec. Nous exploitons une facette importante du programme à cette fin. En effet, l'admissibilité au programme est fondée sur une présence cumulative minimale à l'assistance sociale de 36 mois au cours des 45 mois qui précèdent sa mise en place. En comparant les

taux de présence des individus qui ont tout juste franchi ce seuil avec ceux des individus qui sont tout juste en deçà de ce même seuil, nous pouvons obtenir une estimation sans biais de l'effet du programme. Le cadre formel de cette approche est désigné comme « régression par discontinuité » dans la littérature et est maintenant abondamment utilisé pour évaluer une foule de programmes.

Les résultats de nos estimations montrent que le supplément de revenu offert dans le cadre du programme Action emploi a un effet important et statistiquement significatif sur plusieurs clientèles de l'assistance sociale. Ces effets sont observables plus de six ans après la fin du programme dans certains cas. Les résultats sont conformes à ceux observés pour d'autres politiques de subventions salariales en vigueur au Canada et ailleurs. La pertinence des subventions salariales comme outil de réinsertion en emploi des populations défavorisées est l'objet d'un large consensus parmi les économistes. Les résultats obtenus pour le programme Action emploi le confirment une fois de plus.



Notes

1. Dans ce chapitre, les expressions « programmes de soutien du revenu », « programmes de transfert » et « assistance sociale » sont utilisées comme des synonymes. En pratique, ce que ces vocables désignent recouvre depuis 2007 deux programmes distincts d'aide financière de dernier recours : la « solidarité sociale », qui s'adresse aux individus ayant des contraintes sévères à l'emploi, et « l'aide sociale » proprement dite, qui vise la population sans contrainte sévère à l'emploi. Ailleurs dans cet ouvrage, le vocable officiel « aide financière de dernier recours » est parfois employé ; il est synonyme des trois expressions employées dans le présent chapitre.
2. Le *Earned Income Tax Credit* (EITC) aux États-Unis et le *Working Families Tax Credit* (WFTC) au Royaume-Uni.
3. Il a été soutenu que lier de façon inverse la subvention au revenu gagné (PAS) peut conduire à l'auto-sélection dans le programme, c'est-à-dire que seuls les individus ayant les moins bonnes perspectives de revenu d'emploi participeront au programme. Voir entre autres Brouillette et Lacroix (2011).
4. Ceux qui se sont qualifiés dans les 12 mois après la mise en œuvre du programme ont eu droit à trois ans de subventions, soit jusqu'à décembre 2005 au plus tard.
5. Pour la première année d'application, le seuil de revenu était de 37 000 \$ en Colombie-Britannique et de 30 000 \$ au Nouveau-Brunswick. Ainsi, pour une participante vivant en Colombie-Britannique qui travaillait 35 heures par semaine à 7 \$ l'heure et qui gagnait 12 740 \$ par an, le supplément de revenu s'élevait à 12 130 \$ par an (37 000 \$ moins 12 740 \$, divisé par 2) pour un revenu brut total de 24 870 \$.

Subvention salariale et sortie de la pauvreté

6. La hausse dans les taux de présence est due à la sélection de l'échantillon et n'est pas reliée au phénomène dit du « Ashenfelter dip ». Le « Ashenfelter dip » consiste à modifier son comportement avant la mise en œuvre d'un programme quelconque dans le but d'y être admissible. Dans le cas présent, le programme Action emploi a été annoncé dans le budget 2001-2002 et est passé relativement inaperçu.
7. Pour rappel, les personnes admissibles ne sont pas nécessairement des participants au programme Action emploi.
8. Dans le programme Action emploi, les individus ont des taux inférieurs à 100 %, car ils devaient avoir cumulé 36 mois de présence au cours des derniers 45 mois.
9. De nombreuses études ont également évalué l'impact du PAS sur la durée des séjours hors assistance sociale. Mentionnons celles de Brouillette et Lacroix (2009) et Kamionka et Lacroix (2008).
10. Cette méthode d'estimation est apparue récemment dans la littérature économique et est désormais abondamment utilisée. Sa popularité tient au fait que sous certaines hypothèses relativement anodines, elle est conceptuellement très proche d'une expérience à assignation aléatoire.
11. Les individus qui ont cumulé 35 et 36 mois sont pratiquement identiques du point de vue des caractéristiques observables. On peut présumer qu'il en est de même eu égard aux caractéristiques inobservables. Dans la mesure où le cumul de 35 ou 36 mois de présence est indépendant de leur volonté, on peut considérer que leur statut d'admissibilité est une variable aléatoire. C'est dans ce sens que l'estimateur de régression par discontinuité peut être assimilé à une expérience à assignation aléatoire (comme le PAS, incidemment).
12. La stratégie d'estimation des effets nets est basée sur la méthode de régression par discontinuité (voir Lee et Lemieux [2010]). Cette méthode est appropriée lorsque la variable qui détermine l'admissibilité est continue. Dans le cas présent, le nombre de mois de présence avant l'implantation du programme Action emploi n'est pas une variable continue à strictement parler. Card et Lee (2008) montrent comment la méthode doit être modifiée pour tenir compte de la nature discrète de la variable d'admissibilité. Nous utilisons ici la méthode standard, tout en étant conscients que l'estimation de l'effet du programme risque d'être légèrement biaisée (à la hausse ou à la baisse). Par ailleurs, la mesure de l'effet net doit tenir compte de deux particularités propres aux données sur lesquelles repose notre analyse. Tout d'abord, nous nous intéressons au nombre de mois de présence à l'assistance sociale. Il s'agit donc d'une variable de comptage et le modèle statistique approprié dans ce cas est de type « Poisson ». La deuxième particularité tient au fait que les personnes admissibles ont des taux de participation légèrement plus élevés que les personnes non admissibles dans la période qui précède l'implantation du programme. On doit donc tenir compte explicitement de cela dans le modèle de régression.
13. Ce calcul est basé sur l'approximation suivante : $0,15 / 0,0641$.

Références

- Brouillette, D. (2008). *Trois essais sur les primes au travail* (thèse de doctorat, Université Laval, Canada).
- Brouillette, D. et Lacroix G. (2010). Heterogeneous Treatment and Self-Selection in a Wage Subsidy Experiment, *Journal of Public Economics*, 94(7-8), 479-492.
- Brouillette, D. et Lacroix G. (2011). Assessing the Impact of a Wage Subsidy for Single Parents on Social Assistance, *Canadian Journal of Economics*, 44(4), 1195-1221.
- Card, D. et Hyslop, D. R. (novembre 2009). The Dynamic Effects of an Earnings Subsidy for the Long-Term Welfare Recipients: Evidence from the Self Sufficiency Project Applicant Experiment, *Journal of Econometrics*, 153(1), 1-20.
- Card, D. et Lee, D. S. (février 2008). Regression Discontinuity Inference with Specification Error, *Journal of Econometrics*, 142(2), 655-674.
- Côté, L.-D. (2006). *L'impact du programme Action emploi sur les taux de sortie de l'aide sociale* (mémoire de maîtrise, Université Laval, Canada).
- Heckman, J. J., Lalonde, R. J. et Smith, J. A. (1999). The Economics and Econometrics of Active Labor Market Programs. Dans A. Ashenfelter et D. Card (dir.), *Handbook of Labor Economics*, 3. Amsterdam : Elsevier Science.
- Kamionka, T. et Lacroix G. (juillet-décembre 2008). Assessing the External Validity of an Experimental Wage Subsidy, *Les Annales d'économie et de statistique*, 91-92.
- Lee, D. S. et Lemieux, T. (juin 2010). Regression Discontinuity Designs in Economics, *Journal of Economic Literature*, 48(2), 281-355.
- Michalopoulos, C., Tattrie, D., Miller, C., Robins, P. K., Morris, P., Gyarmati, D., Redcross, C. et Ford, K. F. R. (juillet 2002). Making Work Pay: Final Report on the Self-Sufficiency Project for Long-Term Welfare Recipients, *Social Research and Demonstration Corporation*, rapport final.
- Ruel, M.-C. (2008). *Détermination de l'impact du programme Action emploi sur les taux de retour à l'assistance-emploi au Québec* (mémoire de maîtrise, Université Laval, Canada).